

**Commune de Chantesse**  
**CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 4 FEVRIER 2015**  
**A 20 H 30**  
**Compte-rendu de séance**

**Présents** : Isabelle Oriol, René Guinard, Daniel Martin, Bruno Essertier, Marie-Laure Gambirasio, Olivier Pevet, Nathalie Bessoud, Martine Durris, Stéphane Béchu, Marie-Hélène Fontaine, Denis Lacchio

Monsieur Olivier Pevet a été élu secrétaire.

**1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 décembre 2014**

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu de cette réunion.

**2. Demande de subvention de l'école pour un projet pédagogique (classe découverte)**

(sujet reporté de la dernière réunion)

Madame le Maire informe l'assemblée de la demande de l'institutrice de l'école de Chantesse pour financer un voyage pédagogique en Camargue.

Le projet est présenté au Conseil Municipal.

Une participation de 30 € par élève est demandée pour 11 élèves de Chantesse, soit 330 € à verser par la commune de Chantesse.

Le Conseil Municipal, après discussion, accepte à l'unanimité le versement de cette subvention.

**3. Projet d'aménagement du village**

Nathalie Bessoud fait le point sur le projet.

Suite à la réunion avec le cabinet de géomètres Sintégra, le dossier a été présenté aux services du Conseil Général pour autorisation.

Un montant de travaux de 160.000 € pourra être inscrit sur le budget 2015 pour ce projet.

**Enfouissement des réseaux– Aménagement du village**

Dans le cadre du projet d'aménagement du village, il est demandé au SEDI un financement pour les travaux d'enfouissement des réseaux France-Télécom et de distribution publique d'électricité.

## **Réseau France-Télécom**

Les montants prévisionnels sont les suivants

1 le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	<b>20890.00 €</b>
2 le montant total de financement externe serait de	<b>1507.00 €</b>
3 la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à	<b>995.00 €</b>
4 la contribution aux investissements s'élèverait à environ	<b>18388.00 €</b>

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé :  
Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération.

## **Réseau de distribution publique d'électricité**

Les montants prévisionnels sont les suivants

1 le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à	<b>158288.00 €</b>
2 le montant total de financement externe serait de	<b>140476.00 €</b>
3 la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI s'élève à	<b>0 €</b>
4 la contribution aux investissements s'élèverait à environ	<b>17812.00 €</b>

Le Conseil Municipal, ayant entendu cet exposé :  
Prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération :

## **4. Impressions / Photocopies mairie et école**

Madame le Maire constate un coût annuel important pour les impressions en mairie et à l'école.

Elle souhaite que des actions soient entreprises pour diminuer ce coût :

- Impression recto-verso obligatoire
- Limitation des impressions en couleur
- Eviter le gaspillage (trop de papiers à la poubelle)

Les associations communales sont également concernées par des actions :

- Les affiches seront imprimées en couleur
- Un seul tract par an sera imprimé en couleur
- Les suivants seront imprimés en noir et blanc

A partir de ce jour, un recensement sera fait afin d'évaluer le nombre de copies demandées par les habitants de Chantesse.

Le contrat des copieurs de la mairie et de l'école sera étudié afin de pouvoir éventuellement renégocier son coût.

## **5. Location salle « Chantessa »**

Des habitants de Chantessa ont demandé s'il était possible de louer la salle « chantessa ».

Le Conseil Municipal est d'accord.

La commission est chargée de proposer un règlement intérieur ainsi qu'un tarif de location pour le prochain conseil municipal.

## **6. Location salle des fêtes – laveuse**

La Commune vient d'acquérir une auto laveuse pour le nettoyage des diverses salles communales.

Après discussion, la commune souhaite que ce matériel soit utilisé seulement par les employés communaux (Brigitte Piasco et Jean-Louis Jourdan).

Deux élus, Denis Lacchio et Olivier Pevet, se proposent pour l'utiliser le jour où les employés communaux ne sont pas présents.

Il est ensuite discuté de l'augmentation du tarif de location de la salle des fêtes, pour prendre en compte le fait que le lavage après location, sera fait par l'employé communal.

La salle devra être rendue balayée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des tarifs suivants :

Habitants de Chantessa : de 200 € à **250 €**

Personnes de l'extérieur : de 400 € à **450 €**

## **7. Travaux salle des fêtes : thermostat**

Un devis a été établi pour changer le thermostat du chauffage de la salle des fêtes.

Proposition d'un thermostat programmable.

Le Conseil Municipal donne son accord.

## **8. Questions diverses :**

### **Demandes de subvention reçues**

**Maison familiale et rurale de Chatte** pour un élève de Chantessa fréquentant cet établissement :

Le Conseil Municipal vote : 11 votants – 10 voix contre – 1 abstention

### **Association Passiflore de Tullins**

Le Conseil Municipal vote : 11 votants – 10 voix contre – 1 abstention

## **Accessibilité des bâtiments publics**

Selon la loi en vigueur, les établissements publics doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Un diagnostic a été établi pour chaque commune.

La commission des travaux est chargée de recenser les travaux à effectuer afin que nos bâtiments communaux soient conformes aux normes d'accessibilité.

## **Succession maison Grenier Marcel**

René Guinard fait le point sur la donation à la commune d'une habitation avec parcelle de terrain située au lieu-dit «Panissiat » (succession de Monsieur Grenier Marcel, décédé), déjà évoquée lors de la précédente réunion du Conseil Municipal. Après délibération, le Conseil Municipal est d'accord pour faire estimer la valeur de ce bien.

La séance est close à 22 h 30.